

Indirect Tax Matters

Decembre 2007, nr. 1

Le Gouvernement a modifié et complété les instructions d'application des mesures de simplification dans le domaine de la TVA concernant les opérations multipartites au sein de la Communauté visant des travaux sur des biens meubles corporels, ainsi que le retour de biens dans le territoire de l'UE.

Services

- Cours de formation générale
- Cours de formation destiné aux particularités de certaines industries
- Cours de formation destiné aux besoins des clients
- Révision de la mise en place des nouvelles règles sur la TVA et les taxes douanières
- Services de consultation sur des problèmes

Afin que les mesures de simplification concernant les opérations multipartites visant des travaux sur des biens meubles corporels puissent être appliquées, les conditions suivantes doivent être accomplies simultanément :

- Le contractant principal doit être enregistré à la TVA dans son état membre, et ne pas détenir un numéro de TVA attribué par l'état membre où les travaux sont réalisés effectivement. Toutefois, le contractant principal a l'obligation de transmettre aux parties contractantes son numéro de TVA.
- Tous les autres contractants impliqués doivent être des personnes imposables de point de vue de la TVA.
- Les produits usinés seront retournés dans l'état membre du contractant principal.

Afin d'appliquer les mesures de simplification, l'application des exonérations de TVA pour les livraisons intracommunautaires de biens et de services représentant des travaux sur des biens meubles corporels, est conditionnée par la présentation de preuves que les biens ont été transportés de Roumanie vers un autre état membre. Les preuves seront présentées dans le délai prévu par le contrat.

Si la partie contractante roumaine réalise des expertises ou autres travaux sur des biens corporels, il est considéré que tout bien incorporé dans le produit usiné et emballage utilisé pour le produit usiné, représente une livraison auxiliaire aux services prestés, et par conséquent, ne sera pas considéré comme donnant lieu à une livraison de biens, mais sera considéré comme une partie du service presté.

L'Ordre prévoit aussi des dispositions concernant des mesures de simplification pour les biens retournés, ainsi que les réparations (pendant la période de garantie et post-garantie) sur le territoire communautaire.

L'application des mesures de simplification n'est pas obligatoire pour les sociétés impliquées dans des opérations multipartites, ou de retournement des biens dans le territoire communautaire. Toutefois, si les sociétés décident l'application des mesures de simplification, les exemples présentés dans le texte de l'Ordre peuvent aussi être appliqués si plusieurs parties contractantes sont impliquées.

Nous

Notre équipe est composée de plus de 85 conseillers organisés pour être capables de réagir au pied levé à aucune demande de votre part. Nous avons développé une équipe composée par des spécialistes de marque, tant des roumains que d'internationaux. La partie roumaine apporte une connaissance et interprétation professionnelle de la législation interne.

Détail de contact

Patrick Leonard

Tax Partner
patrickleonard@kpmg.com

Niculae Done

Tax Partner
ndone@kpmg.com

Ana Maria Notingher

Tax Partner
anotingher@kpmg.com

Ramona Jurubita

Tax Senior Manager
rjurubita@kpmg.com

KPMG Romania,
Victoria Business Park,
DN1 Bucuresti Ploiesti
nr. 69-71 Sector 1,
Bucuresti 013685,
Romania
P.O. Box 18 – 191

Tel: +40 741 800 800
Fax: +40 741 800 700

E-mail:
kpmgro@kpmg.ro
Internet: www.kpmg.ro

Toute information fournie est de nature générale et n'a pas pour intention de s'adresser aux particularités d'une entité ou individu. Nous nous efforçons de fournir des informations précises et actuelles mais nous ne pouvons garantir que l'information est précise à la date où elle est reçue ou qu'elle continuera à l'être dans le futur. Nul ne devrait agir en considération de telle information sans conseil professionnel approprié après un examen approfondi des faits de la situation particulière.

© 2007 KPMG Romania S.R.L., une société roumaine à responsabilité limitée, membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes associées à KPMG International, une corporation Suisse. Tout droit réservé.